

## **Caucus Africain des peuples autochtones**

### **Déclaration sur les procédures appropriées pour la participation des peuples autochtones aux négociations de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle sur les savoirs traditionnels, des ressources génétiques et le folklore**

#### **11ème session de l'Instance Permanente des Nations Unies sur les Questions Autochtones**

**9 mai 2012  
Bâtiment ONU**

Monsieur le président  
Mesdames et Messieurs les représentants des gouvernements et des organisations internationales  
Chers sœurs et frères autochtones

Le processus de l'OMPI est différent des autres processus des Nations Unies qui ciblent les peuples autochtones.

L'OMPI maintient toujours que les Etats sont les négociateurs principaux et les peuples autochtones, les communautés locales et les ONG ne sont que des observateurs. En tant qu'observateurs, ils doivent attendre que le droit à la parole leur soit accordé par le Président de la séance, en accord avec la volonté des États présents. Les propositions des peuples autochtones ou de la société civile ne sont prises en compte qu'avec le soutien des États membres. Ce processus est sensiblement différent des procédures en vigueur au sein de l'Instance Permanente, du MEDPA ou de la CDB. Cette approche anachronique vient d'une autre époque dans l'histoire des Nations Unies c'est-à-dire avant l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, en 2007.

En outre, les peuples autochtones doivent demander le statut d'observateur au sein de l'OMPI, processus qui est lent et compliqué, car soumis à l'approbation des États membres. Il est également financièrement exigeant. Souvent les peuples autochtones ne sont pas en mesure de participer aux foras qui traitent directement de leurs propres savoirs traditionnels, du folklore et des ressources génétiques auxquels ils dépendent. Par conséquent, les peuples qui font l'objet de la discussion ne sont pas souvent représentés ou sont sous-représentés dans les réunions.

Pour exemple, en 2012, les frustrations sont montées dans le caucus autochtone contre les procédures désuètes dans les réunions de l'OMPI. Un boycottage temporaire à Genève indique la nécessité d'une nouvelle série de procédures. Le débat principal est maintenant comment influencer sur les procédures afin de s'assurer qu'ils soient acceptables et conformes à celles des autres instances des Nations Unies ainsi qu'aux normes de la DDPA.

Comme la question de droits de propriété intellectuelle au niveau mondial est très complexe, le réseau IPACC et le caucus Afrique envisagent d'avoir une discussion interne à laquelle seront associés d'autres groupes de travail régionaux afin de faire des recherches additionnelles qui permettront de prendre une position officielle qui est spécifique à l'Afrique mais qui sera harmonisée avec la position du Caucus mondial.

Les peuples autochtones sont en dialogue sur les procédures avec le Secrétariat de l'OMPI; donc les questions clés retenues, seront liées à la procédure plutôt qu'au contenu des négociations. Les questions sur le contenu (la substance) des négociations doivent être suivies directement avec les États parties et non pas avec le Secrétariat d'OMPI.

La principale intervention doit définir la façon de formaliser une procédure acceptable, où les peuples autochtones peuvent avoir une participation effective dans les négociations, en ligne avec d'autres instances des Nations Unies.

Il ya aussi des considérations stratégiques qui doivent être prises en compte: voulons-nous faire des déclarations régionales ou mondiales? Le caucus africain tient également à insuffler une dynamique d'alliance avec les communautés locales et des ONG, ou tout simplement de négocier sa propre relation avec l'OMPI?

**Le caucus Afrique et le réseau IPACC formulent les recommandations suivantes :**

1. Demandent au Secrétariat de l'OMPI de reformuler les procédures afin de promouvoir une participation effective des peuples autochtones conformément aux autres instances des Nations Unies et les mécanismes;
2. invitent le secrétariat de l'OMPI à se conformer aux normes et standards de procédures pour la participation et le financement, telles qu'elles existent déjà dans la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique, notamment les négociations sur l'article 8j, le Programme de travail sur les aires protégées et le Protocole de Nagoya;
3. invitent le secrétariat de l'OMPI à noter l'importance de la conformité des Etats à propos des instruments internationaux adoptés, y compris les points de contrôle convenus et des rapports transparents. Nous souhaiterions que cette question soit discutée avant la prochaine réunion des États parties;
4. appellent le secrétariat de l'OMPI et les États membres à respecter le principe de **non-diminution** des droits des peuples autochtones tels que définis dans d'autres instruments des Nations Unies, des mécanismes et des normes, y compris la Déclaration de 2007 des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
5. appellent les Etats membres de l'OMPI à adopter un accord transparent et contraignant qui permettra de publier les brevets nationaux, individuels et/ ou les droits d'auteur impliquant l'utilisation des savoirs traditionnels des peuples autochtones. L'IPACC encourage l'Instance permanente pour surveiller cette négociation particulière clausale;
6. recommande qu'il y ait au moins deux observateurs permanents au sein du sein du caucus africain selon un regroupement linguistique anglophone et francophone, qui seront nommés par le réseau régional autochtone afin de relayer les informations à toutes les organisations autochtones d'Afrique;
7. recommande un dialogue avec le Groupe africain de négociateurs pour trouver une approche harmonieuse, juste et équitable à la protection des droits de propriété intellectuelle des États nationaux, des individus, des communautés locales et les peuples autochtones;
8. IPACC et le caucus Afrique invitent enfin, l'OMPI à envisager un processus régional impliquant les Etats africains, la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, les organisations des peuples autochtones et la société civile à élaborer une approche régionale pour faire avancer les négociations sur les ressources génétiques, les savoir traditionnels, et le folklore.

Merci, Monsieur le président